



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de TULLINS

MAIRIE DE CRAS
38210 CRAS

Tél. 04 76 07 94 10
Fax 04 76 07 55 87
e-mail : mairie.cras@laposte.net

AVIS DE PUBLICITÉ

Avis de publicité suite à une manifestation d'intérêt Installation de panneaux photovoltaïques

1) Description du projet

La commune de Cras a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment communal situé 345 route des écoles à Cras. Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

2) Redevance

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune proposée par le prestataire.

3) Attribution

Les critères d'attribution pondérés sont :

- Les modalités de gestion des installations par le prestataire 20 %
- L'implication, les actions et démarches du prestataire dans le cadre de ce projet et plus largement dans la transition énergétique 40 %
- Les délais d'intervention garantis par le prestataire 20 %
- La redevance proposée 20 %

Possibilités de négociations avec les candidats

La signature d'une convention entérinera le choix de la municipalité

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

4) Modalités de la réponse

Date limite de remise des projets : lundi 2 novembre 2020 à 12h00

Adresse d'envoi ou de dépôts : Mairie de Cras 12 route des écoles 38210 Cras

Site : <http://www.cras38.fr>

5) Document à remettre

- Extrait de KBIS/ Statuts/ ou équivalent
- Effectifs/ Moyens matériels de la société
- Références récentes vérifiables et adaptées au projet
- Projet détaillé de la convention (droit et obligations des parties, durée justifiée, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisations, redevances, résiliation, cession, etc)
- Planning prévisionnel

6) Renseignements techniques et visites (sur rendez-vous)

Mairie de Cras / Tel : 04.76.07 94 10

Fait à Cras, le 7 octobre 2020



Le Maire,
Nicole DI MARIA